



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Développeur / concepteur principal			002

NATURE DE L'EMPLOI

La responsabilité principale de la personne titulaire consiste à assurer la réalisation des activités de développement des systèmes complets qui répondra aux contraintes et aux exigences requises selon son domaine de spécialité et les besoins d'affaires. Elle assure l'interopérabilité des composantes des systèmes et coordonne les interventions dans le déploiement des solutions.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Définit les technologies et les spécifications techniques requises pour l'évolution et l'optimisation des applications en place ainsi que l'implantation des nouvelles applications TI. Participe et assure un rôle-conseil sur la stratégie d'implantation des nouvelles applications.
2. Organise le plan d'ensemble en ce qui a trait à la conception de l'application et à la définition des caractéristiques fonctionnelles des interfaces (différentes composantes, cadriciel, etc.).
3. Développe, modifie et gère la croissance des applications (composantes et leur intégration) et choisit les options techniques appropriées. Optimise le développement applicatif et sa maintenance. Assure la performance des applications sous sa responsabilité.
4. Analyse les impacts en lien avec le processus d'intégration des composantes logicielles et des sous-systèmes. Adapte et intègre ces composantes dans l'environnement existant. Assure le respect de l'ensemble des normes et des procédures, y compris celles liées au contrôle des changements. S'assure de l'interopérabilité des composantes de l'application, de l'intégrité des fonctionnalités et de la fiabilité de l'ensemble du système.
5. Conçoit et supervise les plans de tests complets des applications (systèmes et utilisateurs). Approuve la documentation des tests et des résultats et communique les éléments d'information aux responsables concernés par les processus. Est responsable de la conformité des procédures de tests incluant une traçabilité documentée.
6. Prend en charge l'installation ou la désinstallation des composantes logicielles de manière systématique et autonome en prenant en compte l'interaction et l'impact sur les autres composantes de l'environnement technologique. Assure la coordination des interventions dans le déploiement des solutions. Résout les problèmes fonctionnels complexes en tenant compte des besoins et des contraintes à respecter.
7. Effectue une rédaction technique en prenant en charge la détermination des exigences de la documentation du domaine, adaptée au contexte de la Ville.
8. Identifie les défaillances des applications et les problèmes d'intégration, s'assure qu'elles soient résolues avec le moins d'interruptions possible.
9. S'assure de la validité des solutions retenues, analyse de manière systématique les données de performance et mesure les résultats. Signale les enjeux possibles en regard du niveau de service, fait des recommandations pour améliorer la performance des applications et en assurer la qualité, la fiabilité et la disponibilité. Assure le suivi de la performance par rapport aux contrats de service.
10. Analyse l'environnement des applications afin d'identifier et définir les failles et les menaces à la sécurité.
11. Contribue au transfert des connaissances par l'encadrement fonctionnel et l'accompagnement des employés moins expérimentés.

12. Analyse les besoins d'interopérabilité des systèmes et assure l'intégration des composantes.
13. Effectue des recommandations dans son domaine d'expertise.
14. Contribue à la réalisation et à l'implantation de l'architecture liée à son domaine d'expertise.
15. Prépare divers rapports administratifs et documents techniques relatifs à son travail.
16. Maintient une connaissance continue sur l'évolution des dossiers liés à son domaine d'expertise.
17. Collabore avec les équipes technologiques, d'analyse d'affaires ou de gestion de projets aux activités ou dossiers liés à son domaine d'expertise, le tout pouvant être réalisé dans le cadre de différents modes de gestion, dont la structure organisationnelle hiérarchique, fonctionnelle ou matricielle.
18. Participe à des groupes de travail internes et externes et maintient des relations d'échange et des contacts de coopération avec des organismes privés ou publics pour échanger des renseignements et de données ou pour trouver une base de solution commune.
19. Distribue le travail au personnel de soutien, le vérifie et l'approuve sur le plan de la qualité et de la quantité. Recommande à son supérieur toute mesure administrative ayant trait au personnel de soutien. Peut donner des instructions pertinentes à d'autres professionnels qui contribuent aux projets et aux activités du domaine.
20. Effectue toute autre tâche connexe.

